

INFORMATION SERVICES MUNICIPAUX – mise à jour du 5/06/2020

VILLE DE SIGEAN

A compter du 11 mai

Afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, les modalités de reprise de l'activité des services restent bien entendu conditionnées au respect des gestes barrières et aux évolutions éventuelles des directives gouvernementales.

► ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

L'accueil de la mairie s'organise du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00.

Avant tout déplacement en mairie et dans la mesure du possible, nous vous invitons à réfléchir à une alternative au déplacement :

- Soit en déposant vos règlements, courriers... dans la boîte aux lettres située en façade
- Soit en joignant l'accueil par téléphone durant les heures d'ouverture de la mairie mentionnées ci-dessus au 04 68 40 24 24.

► URBANISME

Le service Urbanisme peut recevoir sur rendez-vous au 04 68 40 24 10 ou sur mairie.urba@sigean.fr le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Aucun pétitionnaire ne sera reçu sans prise de rendez-vous préalable.

Aucun renseignement d'urbanisme ne sera délivré à l'accueil de la mairie.

► CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

Le service CCAS peut recevoir sur rendez-vous au 04 68 40 24 24 les lundis et mercredis après-midi et mardi matin de 9h00 à 12h00.

► SERVICES TECHNIQUES

L'ensemble du personnel des services techniques a repris l'intégralité de ses missions.

L'accueil s'organise du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Avant tout déplacement et dans la mesure du possible, nous vous invitons à joindre l'accueil des services techniques au 04 68 45 01 82 durant les heures d'ouverture mentionnées ci-dessus ou sur servicestechniques@sigean.fr

Sur place, une sonnette est à disposition à l'extérieur à l'entrée du bâtiment avenue de Perpignan.

► SERVICE JEUNESSE-SPORT-LOISIRS-CULTURE

- **Ecole Maternelle : ouvert** (10 enfants par classe maximum)

- **Ecole Primaire : ouvert** (15 enfants par classe maximum)

Selon le protocole national et l'organisation des directeurs d'école avec leurs équipes pédagogiques.

- **Crèche : ouvert** : évolution progressive du nombre de places (maximum 2 groupes de 10 enfants). La priorité est donnée aux enfants des parents travaillant ; sur présentation d'un justificatif.

Equipe de professionnelles renforcée.

- **ALAE du matin et du soir : ouvert** aux horaires habituels.

Accueil directement à l'école maternelle et l'école primaire.

- **Cantine : Ouverture le 8 juin** en effectif réduit, uniquement pour les enfants fréquentant l'école primaire depuis le début du déconfinement.

- **RAM : ouvert mardi et jeudi** de 9h30 à 11h30

Les équipes pédagogiques périscolaires ont été renforcées pour faire respecter les protocoles d'hygiène mis en place spécifiquement pendant la pandémie.

- **Pas de transport** assurant le trajet entre les écarts et les écoles.

- **Centre aéré du mercredi : Fermé** jusqu'à nouvel ordre, car il est difficile d'empêcher « le brassage » des enfants de classes différentes.

- **Centre aéré d'été** : Dans l'attente des prochaines instructions de la DDCSPP, le centre aéré d'été est en préparation avec prise en compte des contraintes sanitaires actuelles.

- Ouvert uniquement aux enfants de 3 à 11 ans, scolarisés aux écoles maternelle et primaire de SIGEAN (pour les 11 ans, port du masque obligatoire à fournir par les parents).

- Séjours sans chevauchement de minimum 15 jours à dates fixes (6 au 17 juillet, 20 au 31 juillet, 3 au 14 août).

- Nombre de places limitées : donc des critères d'inscription adaptés (priorités aux enfants dont les 2 parents travaillent et en premier lieu à ceux qui ont repris l'école dès le 12 mai).

- 13 groupes d'enfants au lieu de 9 habituellement pour respecter la distanciation

- Un encadrement, un service restauration et des activités adaptées à la situation sanitaire

- Des déplacements en bus limités

- Un nettoyage renforcé

Malgré toutes les contraintes, l'équipe pédagogique met tout en œuvre pour se préoccuper du bien-être des enfants, afin qu'ils gardent de bons souvenirs de vacances inédites.

Fin des inscriptions, le 26 juin dernier délai. Elles ne seront validées qu'après paiement des réservations.

- **Point information Jeunesse** : une permanence téléphonique est mise en place : 04.68.27.51.70 sigeanpij@sigean.fr

- **Médiathèque : ouvert** : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30 les mardis, mercredis et vendredis, de 14h à 16h30 les jeudis, de 9h à 12h les samedis (port du masque obligatoire et protocole spécifique piloté par les agents d'accueil) : maximum 2 personnes à la fois. Pas de groupes.

- **Ludothèque : fermée** car impossibilité d'accueillir des groupes.

- **Musée des Corbières : ouverture à partir du 8 juin** sur RDV à museedescorbieres@sigean.fr Port du masque obligatoire. Maximum 5 personnes à la fois.

- **Piscine municipale : fermée** jusqu'à nouvel ordre comme tout équipement sportif et culturel.
- **Ecole municipale de Musique** : continuité des cours à distance via internet.
- **Reprise des sports de plein air pratiqués en club** :

- TENNIS

- JEU LYONNAIS (aire de jeu extérieure)

- PETANQUE

- ACTIVITES NAUTIQUES à PORT-MAHON

- TAÏ CHI CHUAN en extérieur

Renseignements auprès des clubs locaux contraints de faire respecter les mesures sanitaires.

- **Tous autres rassemblements associatifs, sportifs et culturels** toujours interdits jusqu'à nouvel ordre.

**Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez joindre le service enfance, jeunesse et vie associative au 04 68 40 24 12**

D'ici là, nous vous demandons de continuer à **respecter scrupuleusement les gestes barrières**.

Pour **préserver la santé de chacun et pour limiter au maximum la propagation du virus**, nous vous demanderons :

- **de privilégier les contacts par téléphone**
- lors d'un rendez-vous : de **respecter les consignes de protection** liées au COVID-19 dans l'espace d'accueil